

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Travaux dans Jambles

Les travaux de changement des tuyaux d'eau ont débuté et perturbent considérablement la circulation dans la traversée du village et pour les riverains.

Des déviations ont été mises en place dans le respect de l'arrêté municipal numéro 6123 du 15 février 2011.

Nous vous demandons de respecter ces déviations, ainsi que les limitations de vitesse, les sens interdits. C'est le respect du Code de la Route, verbalisable en cas d'infraction.

DVD restauration du tableau de Saint Pierre

L'Association « Patrimoine de l'Eglise de Jambles » vient d'éditer un DVD sur la restauration du tableau de Saint Pierre.

Ce DVD comprend une vidéo et un diaporama Power Point monté par l'association.

Il est vendu 20€ au profit de l'association pour lui permettre de poursuivre ses travaux.

Contact : G . WETZEL, 8 rue du Chapitre 71640 JAMBLES

Messe anticipée à Jambles le samedi 19 mars 2011 à 18h30

Une messe sera dite le **samedi 19/03/2011 à 18h30** jour de la Saint Joseph, organisée par « les hommes du pèlerinage de Saint Joseph ».

Les habitants sont invités à participer à cette messe.

Ce sera une des rares occasions de faire vivre cette église, quelque peu désertée depuis le départ du Père Hubinet, et du Père Philibert.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes garçons et jeunes filles nés en janvier, février et mars 1995, domiciliés dans la commune, doivent se présenter en Mairie dès leur 16ème anniversaire, pour se faire recenser. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents, de leur carte d'identité, d'un justificatif de domicile et éventuellement d'une copie du document de nationalité française. (Certificat de nationalité française)

Le recensement reste obligatoire. Il leur sera remis une attestation indispensable pour être convoqué à la Journée d'Appel de Préparation à la défense (JAPD), mais également pour s'inscrire aux examens soumis au contrôle de l'Etat (baccalauréat, concours de la fonction publique, permis moto et auto.....)

COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

A la suite d'une **RECRUESCENCE DES CAMBRIOLAGES** sur les cantons de GIVRY et de BUXY,

Il est demandé à chacun d'avoir le **REFLEXE** de signaler toute présence de **VEHICULE (S)** ou **INDIVIDU (S) SUSPECTS** à la gendarmerie

De **GIVRY** : **03.85.94.91.40**

De **BUXY** : **03.85.94.99.40**

QUELQUES PRECAUTIONS pour lutter contre les cambriolages :

- ATTENTION A CE QUI ATTIRE LES VOLEURS : Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, bijoux et valeurs même dans des cachettes que vous estimez introuvables,
- ATTENTION AUX VISITEURS INCONNUS : Méfiez vous des démarcheurs ou autres agents d'entreprises de services, ils sont peut-être en repérage. En cas de doute, demandez-leur une carte professionnelle.
- ATTENTION AUX ISSUES :

Le temps est le principal ennemi du cambrioleur. Veillez à la fermeture des portes et fenêtres, sans oublier le garage. Leur résistance face à des outils d'effraction (pieds de biche) doit être importante.

Dans l'attente de l'arrivée des gendarmes, laissez les choses en l'état à l'intérieur et à l'extérieur afin

De ne pas faire disparaître des traces ou indices susceptibles d'aider à l'identification des auteurs.

Par avance, la gendarmerie vous remercie de votre collaboration.

Horaires ouverture de la mairie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h00. Jeudi de 17h00 à 19h00